

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **CTL Horlogerie SA, Villeret**
2.

Nom et siège de la société anonyme repreneuse: Richemont International SA, Villars-sur-Glâne
3.

Décision par: l'assemblée générale extraordinaire
4.

Date de la décision: 25.09.2002
5.

Echéance de préavis des créances: **15.11.2002**
6.

Adresse pour la déclaration des créances: Lenz & Staehelin, avocats, à l'attention de Maître Jean-Blaise Eckert, Grand-Rue 25, case postale, 1211 Genève 11
7.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
8.

Remarques: Les actifs et les passifs de la société dissoute sont repris par voie de succession universelle par la société Richemont International SA, à Villars-sur-Glâne.
L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société se réserve la faculté de procéder à une répartition anticipée des actifs, conformément à l'article 745 al. 3 CO.

Etude de Mes Poncet & Buhler, Notaires
1205 Genève
(00687354)